



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**



Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Date de convocation : 13 JANVIER 2023
Date d'affichage : 13 JANVIER 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-TROIS, le DIX NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>Procuration donnée à</i>
DEMENÉ Lydie	X		
GEOFFROY Pierre	X		
DUMAND-GORICHON Amandine		X	Pouvoir à Mme Demené Lydie
BRUNET Christian	X		
PINARD Josseline	X		
ACCAD Alexandre	X		
TALAZAC Caroline		X	Pouvoir à Mr Geoffroy
JOUANNET Maxence	X		
VOISSIERE Denis	X		
WACOGNE Anne	X		
ROSE Bertrand	X		
BELIARD Saliha		X	Pouvoir à Mme Pinard
BERTHAUD Dominique	X		
JOE Stéphanie		X	
VELTIN Michelle	X		
LAUGRAUD Jacky	X		
TRESCOS Catherine	X		
DUPLESSIS Cyril		X	
DEMENÉ SANDRINE		X	Pouvoir à Mme Trescos
Total	13	6	4

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2023

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES
3. COMMUNE – RENOUELEMENT D'UNE OFFRE PROMOTIONNELLE « ASSURANCE SANTE POUR VOTRE COMMUNE » ET « DEPENDANCE COMMUNALE » POUR LA COMMUNE DE PORT DES BARQUES – MUTUELLE DE SANTE AXA

4. COMMUNE – PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU TOIT TERRASSE DU FORT DE L'ILE MADAME
5. COMMUNE – CONVENTION D'UTILISATION PARTAGEE DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS DES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES DE SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE ET DE PORT DES BARQUES - RENOUELEMENT
6. COMMUNE – OUVERTURE DU QUART DE CREDIT – BUDGET 2023
7. COMMUNE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS
8. COMMUNE – RENOUELEMENT DES JEUX POUR ENFANTS – ECOLE PRIMAIRE
9. COMMUNE – DENOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE
10. COMMUNE – VALIDATION DE L'AVP DU PROJET DE CONCEPTION – REALISATION ET INSTALLATION DE LA MUSEOGRAPHIE DE L'ECOMUSEE
11. PORT – OUVERTURE DU QUART DE CREDIT – BUDGET 2023
12. PORT – LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR LE STOCKAGE OSTREICOLE
13. PORT – TARIF POUR 2022 ET 2023 – CHANTIER NAVAL REPARATION
14. TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22
15. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire ouvre la séance à 18H30, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Geoffroy Pierre est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire présente ses bons vœux aux membres du Conseil Municipal et au public.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE

Mme le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 06 décembre 2022.

Le procès-verbal est adopté tel qu'il se présente.

3 COMMUNE – RENOUELEMENT D'UNE OFFRE PROMOTIONNELLE « ASSURANCE SANTE POUR VOTRE COMMUNE » ET « DEPENDANCE COMMUNALE » POUR LA COMMUNE DE PORT DES BARQUES – MUTUELLE DE SANTE AXA

Mr Rose présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la n°3 du 12 janvier 2022,

Cette possibilité a été présentée lors du Conseil Municipal par la compagnie d'assurances AXA : il s'agit de donner accès à une complémentaire santé en faisant bénéficier à ses adhérents de tarifs avantageux.

La seule condition est la signature d'une convention entre la société d'assurances qui propose de telles offres et la Commune, exclusivement pour ses habitants.

Il est possible que plusieurs compagnies d'assurances soient présentes sur le territoire d'une Commune. En effet, il n'y a aucune exclusivité pour elles. Il n'y a aucune participation financière des communes.

L'offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical ni limite d'âge.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le principe de mettre en place une offre promotionnelle de « santé complémentaire communale » et « dépendance communale » à destination des administrés résidents sur la commune,
- D'accepter de passer convention avec la compagnie d'assurance AXA,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant légal à signer la convention.

POUR = 17

4 COMMUNE – PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU TOIT TERRASSE DU FORT DE L'ILE MADAME

Mr Voissière présente ce qui suit :

Le Conservatoire du Littoral a entrepris sur le Fort de l'île Madame, depuis janvier 2020, des travaux de restauration permettant de rendre accessible au public le toit terrasse du grand casernement, véritable belvédère sur l'Estuaire au cœur du Grand Site de France. Ces travaux nécessitant un investissement financier conséquent, le Conservatoire du Littoral a sollicité ses partenaires de la CARO, du Département et de la Région.

En tant que gestionnaire du Fort de l'île Madame, le Conservatoire du Littoral souhaiterait solliciter une participation communale à hauteur de 5 %, soit 15 000 €.

Après avis du Bureau Municipal, les membres sont favorables au versement de cette somme de la manière suivante :

- 2023 = 7 500 €
- 2024 = 7 500 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter de participer financièrement dans les travaux d'accessibilité du toit du Fort de l'île Madame,
- D'accepter la participation communale à ce projet à hauteur de 15 000 € comme suit :
 - o 2023 : 7 500 €
 - o 2024 : 7 500 €
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant légal à signer les documents nécessaires à cette participation financière.

POUR = 17

5 COMMUNE – CONVENTION D'UTILISATION PARTAGEE DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS DES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES DE SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE ET DE PORT-DES-BARQUES - RENOUVELLEMENT

Mme le Maire présente ce qui suit :

Cette délibération proroge la n°04 du 12 janvier 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'utilisation partagée des moyens matériels et humains des services techniques des communes de Saint-Nazaire-sur-Charente et de Port-des-Barques,

Considérant que les communes de Saint-Nazaire-sur-Charente et de Port-des-Barques disposent chacune de moyens en matériels techniques et humains pour l'entretien des espaces publics, de la voirie, et plus largement, pour les activités des Services Techniques, dont l'utilisation peut être optimisée par le biais d'une mutualisation entre les deux collectivités.

Considérant que l'objectif est de favoriser l'équipement des communes avec un matériel adéquat, en bon état de fonctionnement et d'entretien, tout en optimisant les coûts d'investissement et de fonctionnement des équipements.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la convention d'utilisation partagée des moyens matériels et humains des Services Techniques des Communes de Saint-Nazaire-sur-Charente et de Port des Barques,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération.

POUR = 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

ABSTENTION = 1 (Trescos)

CONTRE = 1 (Laugraud)

DEBATS

Mme Trescos explique que le principe de mutualisation des matériels est un bon point. Par contre, la mutualisation du personnel lui semble plus problématique générant un retard sur le gestion et l'entretien de la commune.

Mme le Maire précise que la mutualisation va dans les deux sens. Nous avons ponctuellement des agents de Saint-Nazaire sur Charente qui travaillent sur notre commune.

Mme Trescos estime ne pas avoir le même niveau d'exigence par rapport à Mme le Maire sur la notion de station de tourisme.

Mme le Maire entend les propos de Mme Trescos et conclue en expliquant que grâce à la mise à disposition du responsable des services techniques, nous pouvons recruter deux agents contractuels en plus pour justement entretenir au mieux notre commune.

Mme le Maire demande à Mr Laugraud s'il souhaite expliquer son vote.

Mr Laugraud explique que c'est les mêmes propos que Mme Trescos, mais en votant contre.

6 COMMUNE – OUVERTURE DU QUART DE CREDIT – BUDGET 2023

Mme le Maire présente ce qui suit :

Le budget 2023 devant être voté au cours du 1^{er} semestre 2023, certains travaux ou commandes de matériels devront être engagés entre janvier et avril afin de permettre la continuité des programmes engagés.

Rappel des dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses :

- *de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,*
- *relatives au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance,*
- *sur autorisation de l'organe délibérant, sur les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.*

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la Commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget, à savoir :
 - o Opération 103 Bâtiments = 319 490,00 €
 - o Opération 104 Voirie = 11 478,00 €
 - o Opération 105 Eclairage public = 2 970,00 €
 - o Opération 107 Ecole = 1 250,00 €
 - o Opération 111 Aménagement Front de mer = 5 000,00 €
 - o Opération 112 Cimetière = 50 000,00 €
 - o Opération 114 Divers Investissements = 23 448,00 €
- De reprendre les crédits au budget 2023.

POUR = 17

7 COMMUNE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Mr Rose présente ce qui suit :

Pour contribuer au bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est nécessaire de voter une participation à hauteur de 8 000 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De voter une subvention de 8 000 € à destination du CCAS
- D'inscrire les crédits au compte 657362.

POUR = 17

8 COMMUNE – RENOUELEMENT DES JEUX POUR ENFANTS – ECOLE PRIMAIRE

Mme Pinard présente ce qui suit :

La Directrice de l'école primaire souhaite renouveler une partie des jeux situés dans la cour de récréation. Pour cela, vous trouverez le détail dans le plan de financement ci-dessous.

**RENOUELEMENT DES JEUX POUR ENFANTS
ECOLE PRIMAIRE
OPERATION 107**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	Montants		Montants
Bascule clic clac 4 places	1 134,63 €	Conseil Départemental – 30 %	1 019,96 €
Jeu ressort Lucky 4 places	925,16 €	Commune – 70 %	2 379,89 €
Parcours VVT Vélox	957,14 €		
Circuit VTT	382,92 €		
Total HT	3 399,85 €		3 399,85€

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus,
- De déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- D'acter que les crédits seront inscrits au budget de la Commune – 2023, opération 107

POUR = 17

9 COMMUNE – DENOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), la distribution du courrier et la livraison de colis, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Une voie privée desservie par l'avenue des Sports, dessert elle-même six parcelles numérotées avenue des sports avec le même numéro décliné en bis, ter, etc... Suite à la demande récente d'un nouveau propriétaire d'obtenir un numéro de voirie, il a été décidé de renommer cette voie afin de simplifier l'identification des maisons.

A cet effet, la Commission Urbanisme s'est réunie le 18 janvier 2023 pour choisir le nom de la voie à renommer.

Les propriétaires de la voie ont été consultés et se sont prononcés favorablement.

Vu la présentation du choix de dénommer la voie privée aux propriétaires concernés et leur approbation,

Vu la Commission Urbanisme du 18 janvier 2023 qui a choisi le nom de la voie à dénommer,

Considérant que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places communales,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De valider le nom attribué à la voie communale,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- D'adopter la dénomination suivante :
 - o Chemin de l'Huître

POUR = 17

10 COMMUNE – VALIDATION DE L'AVP DU PROJET DE CONCEPTION – REALISATION ET INSTALLATION DE LA MUSEOGRAPHIE DE L'ECOMUSEE

Madame Le Maire présente ce qui suit :

Vu l'attribution du marché public de marché de conception, réalisation et installation de la muséographie de l'écomusée à l'agence AGGELOS,

Vu la présentation et la validation de l'avant-projet lors de la commission affaires scolaires – sociales - culture du 14 janvier 2023,

Considérant que le projet de conception, réalisation et installation de la muséographie de l'écomusée consiste à concevoir la muséographie et la scénographie des cabanes de l'écomusée.

Considérant que le projet proposé répond aux problématiques énoncées dans le programme à savoir :

- Remettre en valeur les collections d'outils liés à l'ostréiculture,
- Aménager un espace accueil-boutique,
- Créer une carte d l'estuaire de la Charente au sol avec des maquettes et de différents éléments marquants du paysage (ponts,...),
- Créer des modules interactifs et pédagogiques pour les familles et/ou scolaires,
- Réaménager la salle pédagogique avec du mobilier modulables.

Le coût du projet au stade AVP est de 44 500 € HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver l'avant-projet de conception, réalisation et installation de la muséographie de l'écomusée,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent au projet.

POUR = 17

11 PORT – OUVERTURE DU QUART DE CREDIT – BUDGET 2023

Mr Brunet présente ce qui suit :

Le budget 2023 devant être voté au cours du 1^{er} semestre 2023, certains travaux ou commandes de matériels devront être engagés entre janvier et avril afin de permettre la continuité des programmes engagés.

Rappel des dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses :

- *de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,*
- *relatives au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance,*
- *sur autorisation de l'organe délibérant, sur les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.*

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget Port, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget, à savoir :
 - o 2031 Frais d'études = 3 750,00 €
 - o 2151 Installations complexes spécialisées = 2 500,00 €
 - o 2154 Matériel Industriel = 2 500,00 €
 - o 2181 IGAAC = 4 000,00 €

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

- 2182 Matériel de transport = 4 000,00 €
 - 2183 Matériel de bureau = 2 500,00 €
 - 2188 Autres = 2 424,00 €
- De reprendre les crédits au budget 2023.

POUR = 17

12 PORT – LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR LE STOCKAGE OSTREICOLE

Mr Brunet présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la n°31 du 06 décembre 2022.

Le locataire de la cabane ostréicole « Charlopin » proche de la capitainerie, souhaite nous louer une parcelle afin d'y stocker du matériel ostréicole.

La superficie de la parcelle est de 2 479 m². Le coût du m² à l'année est de 0,60 € HT, soit 1 487,40 € HT.

Après avis favorable de la Commission Port en date du 02 novembre 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De louer une parcelle de 2 479 m² proche de la capitainerie à 0,60 € HT le m².

POUR = 17

13 PORT – TARIF POUR 2022 ET 2023 – CHANTIER NAVAL REPARATION

Mr Brunet présente ce qui suit :

Par délibération du 06 décembre 2022, nous avons voté les tarifs du Port. Cependant nous avons involontairement supprimé la ligne « convention chantier naval – réparation » de la grille tarifaire en 2022 et 2023.

Il est donc nécessaire de les ajouter pour ces 2 exercices.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De retenir que le Chantier Naval – Réparation aura une redevance à hauteur de :
 - 550 € HT, TVA en sus pour 2022,
 - 550 € HT, TVA en sus pour 2023.

POUR = 17

14 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

DECEMBRE

07-12-2022	COMMUNE – Devis pour la réparation du tractopelle – 11 345,68 € TTC 3M FRANCE
07-12-2022	COMMUNE – Devis pour l'achat de table polyéthylène pour la salle polyvalente – 2 904 € TTC COMAT & VALCO
29-12-2022	COMMUNE – Devis remplacement de la VMC logement PRL – 1 330,44 € TTC ROY ELEC 17

JANVIER

03-01-2022	COMMUNE – Devis pour l'achat d'arbres pour l'arboretum – 4 843,08 € TTC PEPINIERES DE CORME ROYAL
13-01-2022	COMMUNE – Révision de la sirène d'alerte à la population – 1 848 € TTC ORSON
16-01-2022	COMMUNE – Devis achat de tables – chariot – abri pour la salle polyvalente – 2 454,79 € TTC COMAT & VALCO

15 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Question de la liste « Port-des-barques Autrement ».

1 – Avez-vous envisagé de dénoncer la cession du Camping de l'Île Madame à « Camping-car Park » qui nuira à la circulation sur île ?

Tout d'abord, Mme le Maire rappelle aux membres de la liste « Port-des-barques Autrement » que le camping n'a pas été cédé à la société Camping-car Park, mais mis en gestion auprès de cette société par ses propriétaires, à savoir les co-gérants MINEAU/MARTIN.

Dans la mesure où le camping est privé, la Mairie ne peut s'immiscer dans ce mode de gestion.

Cependant, Mme le Maire demande à Mr Laugraud sur quels éléments il s'appuie pour évoquer une nuisance qu'induirait ce mode de gestion ?

Mr Laugraud souhaite uniquement savoir s'il y a des moyens en droit pour pouvoir contraindre cette gestion par Camping-car Park.

Mr Accad précise qu'il y a toujours eu des camping-cars qui ont fréquenté le camping privé de l'Île Madame. C'est uniquement le nom du gestionnaire qui change.

2 – Le projet « Pointe Ouest » annoncé le 14 novembre 2022 comprenait 3 phases dont le détail financier des phases 2 et 3 a été précisé par Mr le Vice-Président du CD17 Mr Chaduteau :

Phase 2 : 950 000 €

Phase 3 : 1 200 000 €

En tant que membre du COPIL, je pense que vous êtes destinataire du contenu de ces deux dossiers qui sont chiffrés par les bureaux d'étude. Pouvez-vous nous indiquer les travaux qu'ils contiennent ?

Mme le Maire rappelle que cette question a déjà été posée lors du conseil du 06 décembre 2022. De ce fait, elle réitère la réponse faite ce jour-là :

« Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre le bureau d'études les Marneurs, a réalisé des esquisses sur un périmètre plus large que celui qui avait été défini par la co-maîtrise d'ouvrage.

Or, ces propositions ne rentraient pas dans l'enveloppe budgétaire fixée par le marché public.

Les membres du COPIL ont dû arbitrer pour retenir les aménagements qui seraient réalisés dans cette enveloppe budgétaire. Le bureau d'études a donc développé uniquement les aménagements retenus pour la phase 1 au travers des phases APS (avant-projet sommaire) et APD (avant-projet définitif).

C'est pourquoi les phases 2 et 3 n'ont pas dépassé le stade de l'esquisse et qu'il n'existe aucun plan ou AVP à vous présenter.

Les montants mentionnés pour ces phases sont des estimations qui devront être affinées lors des études de maîtrise d'œuvre qui seront réalisées à une date non déterminée à ce jour. »

Mr Laugraud précise que les bureaux d'études ont intégrés cette prestation et de ce fait, souhaite connaître les pistes.

Enfin, Mme le Maire précise à Mr Laugraud d'attendre le retour de courrier qu'il a adressé à Mr Chaduteau, portant sur la même question.

3 – Quelles mesures envisagez-vous pour anticiper sur les surcoûts 2023 en fonctionnement ?

Mme le Maire rappelle aux membres de la liste « Port-des-barques Autrement » qu'elle n'augmentera pas la fiscalité communale pour l'exercice 2023. A ce jour, nous sommes conscients qu'il y aura des augmentations tant au niveau du personnel que sur l'énergie et autres produits de gestion courante. L'anticipation des éventuels surcoûts sera présentée lors de la commission des Finances courant mars, qui validera les orientations budgétaires. Nous aurons à ce moment-là, une vision un peu plus fine qu'aujourd'hui sur les différents postes en augmentation.

4 – Pouvez-vous nous fournir comme le recommandait le rapport de la Chambre régionale des comptes en 2018, l'état des restes à réaliser en investissements ?

Recommandation n°4 « Arrêter les restes à réaliser en dépenses et recettes des opérations d'équipement en cours à la clôture de l'exercice »

Mme le Maire remet aux membres du Conseil Municipal le document relatif aux restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

5 – Pouvez-vous nous fournir le bilan financier de la convention Saint-Nazaire – Port-des-Barques 2022 ?

Mme le Maire remet aux membres du Conseil Municipal le document concernant le compte-rendu de la mutualisation entre Saint-Nazaire-sur-Charente et Port-des-Barques.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

6 – Pouvez-vous nous fournir le tableau de classement de la voirie communale comme convenu lors du précédent conseil (Question 15 du PV)

Mme le Maire informe avoir remis à Mr Laugraud le document sur clé USB le 18 janvier 2023.

7 – Quel projet de reconstruction envisagez-vous pour La Maline ?

Le projet de La Maline n'est pas prioritaire à ce jour. Comme vous le savez, nous avons un cabinet médical à créer et une extension de cimetière à réaliser. Ces deux projets importants vont nécessiter une participation financière conséquente pour le budget communal.

Informations diverses

Bibliothèque

Mme le Maire informe à Mme Trescos que les membres de la bibliothèque ont bien été invités pour les vœux en ce début d'année. Après renseignement prit auprès de l'association, ils ont bien reçu le mail, mais ont oublié de venir. De plus, Mme le précise qu'un ordinateur réformé sera donné pour l'administration de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19H17

Conseil Municipal du 19 janvier 2023 **Liste des délibérations**

	N° délibération	Libellé	
1	230119_D03_COM	COMMUNE – RENOUELEMENT D'UNE OFFRE PROMOTIONNELLE « ASSURANCE SANTE POUR VOTRE COMMUNE » ET « DEPENDANCE COMMUNALE » POUR LA COMMUNE DE PORT DES BARQUES – MUTUELLE DE SANTE AXA	Unanimité
2	230119_D04_COM	COMMUNE – PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU TOIT TERRASSE DU FORT DE L'ILE MADAME	Unanimité
3	230119_D05_COM	COMMUNE – CONVENTION D'UTILISATION PARTAGEE DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS DES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES DE SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE ET DE PORT DES BARQUES - RENOUELEMENT	Pour = 15 Contre = 1 (Laugraud) Abstention = 1 (Trescos)
4	230119_D06_COM	COMMUNE – OUVERTURE DU QUART DE CREDIT – BUDGET 2023	Unanimité
5	230119_D07_COM	COMMUNE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS	Unanimité
6	230119_D08_COM	COMMUNE – RENOUELEMENT DES JEUX POUR ENFANTS – ECOLE PRIMAIRE	Unanimité
7	230119_D09_COM	COMMUNE – DENOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE	Unanimité
8	230119_D10_COM	COMMUNE – VALIDATION DE L'AVP DU PROJET DE CONCEPTION – REALISATION ET INSTALLATION DE LA MUSEOGRAPHIE DE L'ECOMUSEE	Unanimité
9	230119_D11_PORT	PORT – OUVERTURE DU QUART DE CREDIT – BUDGET 2023	Unanimité
10	230119_D12_PORT	PORT – LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR LE STOCKAGE OSTREICOLE	Unanimité
11	230119_D13_PORT	PORT – TARIF POUR 2022 ET 2023 – CHANTIER NAVAL REPARATION	Unanimité
12	230119_D14_COM	TABEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22	Pas de vote

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr BRUNET Christian, Mr ACCAD Alexandre, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique, Mme VELTIN Michelle, Mr LAUGRAUD Jacky, Mme TRESCOS Catherine, conseillers municipaux.

Etaient absentes représentées : Mme DUMAND-GORICHON, Amandine, Mme DEMENE Sandrine, Mme TALAZAC Caroline, Mme BELIARD Saliha.

Etaient absents excusés : Mr DUPLESSIS Cyril, Mme JORE Stéphanie.

Mme le Maire


Lydie DEMENE

Le secrétaire de séance



Pierre GEOFFROY